

Le 7 novembre 2019,

Communiqué de presse à destination des partenaires techniques



Réunion des élus et Présidents des intercommunalités et du Parc

La GEMAPI s'organise dans le Verdon

Le Parc naturel régional du Verdon anime depuis 2017 la démarche d'organisation de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Après plusieurs phases de discussions avec les sept intercommunalités du Verdon concernées, l'organisation vient d'être actée par la création d'un objet supplémentaire du syndicat mixte de gestion du Parc.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, les intercommunalités confient la compétence au syndicat mixte de gestion du Parc, en **transfert** sur le volet Gestion de Milieux Aquatiques, et en **délégation** sur le volet Prévention des Inondations. Une solidarité via la cotisation a également été instaurée pour la partie transférée de la compétence.

Les élus du Parc et des intercommunalités concernées se sont rencontrés le 6 novembre dernier pour une réunion de lancement de la GEMAPI Verdon. Les intercommunalités gardent un moyen de contrôle : une instance dédiée aux décisions sur la GEMAPI a été créée au sein du comité syndical du Parc. Cette instance propose annuellement le budget annexe GEMAPI à la formation plénière du comité syndical.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, l'équipe en régie du SIVU d'entretien des berges du Verdon dont le territoire s'étend du haut Verdon jusqu'aux berges du lac de Sainte-Croix va être reprise par le syndicat mixte du Parc. L'intervention sur le bassin pour l'entretien de la ripisylve sera donc mixte : travaux en régie et intervention d'entreprises. L'équipe rivière interviendra pour la majeure partie de son temps sur son territoire historique mais pourra selon les besoins réaliser des chantiers sur le reste du bassin versant.

Les travaux d'entretien des berges et du lit des rivières, effectués déjà depuis plusieurs années par le Parc, est un exemple d'action intégrée dans cette nouvelle compétence. Cette année quatre rivières ont fait l'objet d'interventions sur la végétation pour limiter le risque d'embâcles et rééquilibrer les écosystèmes du lit et des berges : le Verdon à Vinon, le Colostre, le Jabron et la Lane.

Concernant le volet Prévention des Inondations, des conventions de délégation vont être signées pour préciser les actions à mettre en œuvre, les financements et les modalités de contrôle de la délégation. Quatre digues classées jalonnent le cours du Verdon pour environ 12 km de digues de classe C à régulariser en systèmes d'endiguement, situés essentiellement sur la partie haute et torrentielle du bassin et sur le bas Verdon à quelques kilomètres de la confluence avec la Durance. Les enjeux très localisés de l'application du décret digue ont orienté l'organisation vers la délégation : chaque intercommunalité participe à hauteur des actions réalisées sur son territoire et garde un pouvoir de décision quant à la définition des niveaux de protection et des zones à protéger.

La concertation menée a permis de préserver la gestion de l'eau du Verdon à l'échelle cohérente du bassin versant et de mettre en place des solidarités entre intercommunalités.



De gauche à droite :

- Bernard De Boisgelin, Président de la communauté de communes Provence Verdon
- Gilles Mégis, Vice-Président de la Durance Luberon Verdon Agglomération
- Jacques Espitalier, Vice-président en charge de l'eau et des milieux aquatiques
- Serge Prato, Président de la communauté de communes Alpes Provence Verdon
- Bernard Clap, Président du syndicat mixte de gestion du Parc
- Denis Baille, Vice-Président de la Provence Alpes Agglomération
- Claude Marin, Membre du Bureau de la Dracénie Provence Verdon Agglomération
- Alain Barale, Elu représentant de la Dracénie Provence Verdon Agglomération

Contacts au Parc naturel régional du Verdon :

Anne Vary, Chargée d'étude organisation de la GEMAPI - avary@parcduverdon.fr
Marlène Economidès, chargée de communication - meconomides@parcduverdon.fr
Maison du Parc – Domaine de Valx – 04 360 Moustiers-Sainte-Marie - 04 92 74 68 00
www.parcduverdon.fr